

2 EFFECTIF, SALAIRES, CHIFFRE D'AFFAIRES DE VOTRE ENTREPRISE

Veillez nous préciser :

- l'effectif total de votre entreprise _____
- le montant des salaires versés à votre personnel _____
- le montant de vos encaissements servant au calcul de la T.V.A.
 - prévisionnel de l'année en cours _____
 - de l'exercice écoulé _____
 - dont travaux sous-traités _____

3 ACTIVITÉS DE VOTRE ENTREPRISE

3.1 Activité principale

Si vous êtes uniquement **ENTREPRENEUR GENERAL** ou **CONTRACTANT GENERAL** (sans personnel de chantier), passez directement au 4 et **complétez l'annexe à la demande d'assurance.**

Vos activités d'entreprise de bâtiment	Qualifications (1)	Chiffre d'affaires (2) (encaissements)
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Oui Non

- Avez-vous le label ASQUAF ? *Si OUI, joindre le certificat correspondant.*
- Etes-vous titulaire des qualifications «Étanchéité» suivantes : 3212 à 3214 - 3222 - 3223 - 3232 à 3234 et 3262 ?
- Votre chiffre d'affaires «travaux d'étanchéité exécutés avec supports» représente-t-il au moins 50 % de votre chiffre d'affaires global «étanchéité» ?
- Votre activité concerne-t-elle des «V.R.D. Privatifs» ?

Si OUI, ceux-ci consistent-ils en :

- travaux de voirie et/ou canalisations d'eaux usées
- canalisations d'eau et de gaz
- éclairage public

Qualifications (1)

Chiffre d'affaires (2)
(encaissements)

_____	_____
_____	_____
_____	_____

(1) Mentionnez vos qualifications QUALIBAT, QUALIFELEC et, uniquement si vous exécutez des «V.R.D. Privatifs», vos qualifications S.R.T.P. Joignez les certificats correspondants.

(2) En cas d'activités multiples, comptabilisées de façon distincte, indiquez le chiffre d'affaires correspondant.

3.2 Activités annexes

Parallèlement à votre activité d'entreprise de bâtiment, exercez-vous l'une des activités suivantes ?

(une réponse affirmative n'implique pas l'octroi automatique de la garantie en cas de souscription du contrat P.A.C. pour l'activité d'entreprise)

- promoteur immobilier au sens de l'article 1831.1 du code civil (1)
- vendeur d'immeubles à construire visé à l'article 1646-1 du code civil (1)
- vendeur après achèvement d'ouvrage que vous avez construit ou fait construire (1)
- mandataire du propriétaire de l'ouvrage (1)
- constructeur de maisons individuelles dans le cadre de la loi n°90.129 du 19.12.1990 (1)
- fabricant occasionnel d'éléments préfabriqués vendus (2)
- cédant de procédés brevetés ou non.

4 OUVRAGES DE "TECHNIQUE NON COURANTE"

Réalisez-vous des ouvrages qui ne sont pas de «Technique Courante» ? (3) OUI NON

Par travaux de technique courante, il faut entendre **les ouvrages** :

- dont la réalisation est conçue dans les documents contractuels avec des matériaux et suivant des modes de construction auxquels il est fait référence dans les D.T.U., ou les normes françaises homologuées, ou les règles professionnelles et documents techniques des organismes professionnels, ou plus généralement matériaux et modes de construction traditionnels;
- ou ayant fait l'objet d'un avis technique du CSTB et n'appartenant pas à une famille mise en observation par la C2P (Commission Prévention Produits de l'Agence Qualité Construction).

5 VOS ANTÉCÉDENTS

Avez-vous déjà été assuré pour le même risque ? OUI NON

Si oui, précisez :

- le nom et l'adresse du précédent assureur : _____

- n° de police : _____ Date d'effet :

- motif de résiliation : _____

Oui Non

Votre ancien assureur vous accorde-t-il le maintien des garanties complémentaires après résiliation ?

Si non, souhaitez-vous souscrire une garantie de « reprise du passé » ?

Avez-vous déclaré un ou plusieurs sinistres au cours des 4 années précédentes, ou avez-vous fait l'objet de mises en cause ?

Dans l'affirmative indiquez, sur papier libre, leur nombre, leur cause, les adresses des chantiers intéressés, la nature des désordres, leur coût.

(1) Si les activités concernent des maisons individuelles, vous devez souscrire une garantie spécifique.

(2) Si cette activité n'est pas occasionnelle, vous devez souscrire une garantie spécifique.

(3) En cas de réponse positive, complétez l'annexe à la demande d'assurance.

6 INDIQUEZ LES RÉFÉRENCES DE VOTRE ASSUREUR DE "RESPONSABILITÉ CIVILE"

7 DATE D'EFFET SOUHAITÉE

--	--	--	--	--	--	--	--

Ces informations qui nous sont destinées, ne seront diffusées à l'extérieur que pour les seuls besoins de passation, de gestion et d'exécution de votre contrat. Le demandeur peut en obtenir la communication ainsi que leur éventuelle rectification auprès de Sagena - GCAI - 56, rue Violet, 75724 PARIS Cedex 15.

Le demandeur déclare sincères et, à sa connaissance, exacts les renseignements ci-avant et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire la SAGENA en erreur..

Toute omission ou toute déclaration fausse ou inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer le demandeur à supporter la charge de tout ou partie des indemnités dans les conditions prévues par les articles L 112.3, L 113.8 et L 113.9 du Code des assurances.

Visa du courtier

Fait à _____

le _____

Signature du demandeur et cachet :